

DELIBERATION DD2023_161

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 15 décembre 2023

LE 21 décembre 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	62
Votants	75
Pouvoirs	13

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PERIMOUV' - SCHEMA CYCLABLE DU GRAND PERIGUEUX PREMIERES ACTIONS POUR LA PERIODE 2024-2028

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. DELCROS, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. MALLET, Mme LUMELLO, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme LANDON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. RATIER donne pouvoir à M. PARVAUD
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. JAUBERTIE donne pouvoir à M. NOYER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. DENIS
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. CADET donne pouvoir à M. SUDREAU
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

PERIMOUV' - SCHEMA CYCLABLE DU GRAND PERIGUEUX PREMIERES ACTIONS POUR LA PERIODE 2024-2028

Envoyé en préfecture le 10/01/2024
Reçu en préfecture le 10/01/2024
Publié le
ID : 024-200040392-20231221-DD2023_161-DE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'afin de favoriser le développement des déplacements à vélo, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux a approuvé le 18 octobre 2018 le schéma cyclable de l'agglomération qui établit une stratégie et une politique vélo à suivre jusqu'en 2028 à l'échelle des 43 communes.

Qu'après 5 années de mise en œuvre, c'est au titre d'une volonté affirmée de disposer d'un schéma cyclable en adéquation avec les réalités territoriales et sociales, qu'il a été jugé nécessaire de l'actualiser et de le réviser afin de développer de nouvelles ambitions d'actions.

Que les partenaires du projet (communes, associations locales, conseil départemental, etc...) ont été associés à la démarche, à travers deux comités techniques.

Considérant que la phase de diagnostic a permis de recenser les aménagements, les équipements, les services et initiatives locales en matière de vélo, ainsi que les enjeux et attentes liés.

Que sur cette base, les élus du Comité de pilotage ont défini les grands objectifs et orientations de la révision du schéma afin d'atteindre **8 % de part modale vélo en 2028**.

Que ces orientations ont été déclinées de manière opérationnelle en **5 grands axes d'actions** :

- Les itinéraires cyclables
- Le stationnement vélo
- Les services aux cyclistes
- L'information et la sensibilisation
- Le suivi et l'évaluation

Que ce plan d'actions est décliné en fiches actions (dans le rapport final), contenant elles-mêmes un certain nombre de mesures à poursuivre ou à créer, à court et moyen terme (à l'horizon 2028) et à plus long terme (à l'horizon 2040 pour une approche plus stratégique en lien avec le projet de territoire du Grand Périgueux : « Grand Périgueux 2040 »).

Qu'afin d'avancer de manière concrète il est proposé ci-dessous un déroulé de la stratégie cyclable pour la période 2024-2028 selon les différents axes d'actions.

I. Nouvelles actions pour la période 2024-2028

1- Les itinéraires cyclables d'intérêt communautaire :

Considérant que cet axe constitue l'ossature même de la révision du schéma cyclable mais surtout les ambitions affirmées du territoire pour les 15 prochaines années en lien avec le projet de territoire Grand Périgueux 2040.

Que ce réseau d'intérêt communautaire dont la définition et les composantes figurent dans la délibération relative à la révision du présent schéma se doit d'être mis en œuvre le plus rapidement possible selon les tracés ci-dessous qui nécessiteront une analyse terrain avancée avec les communes lors des études techniques.

LES ITINERAIRES CYCLABLES DU TERRITOIRE : aménagements

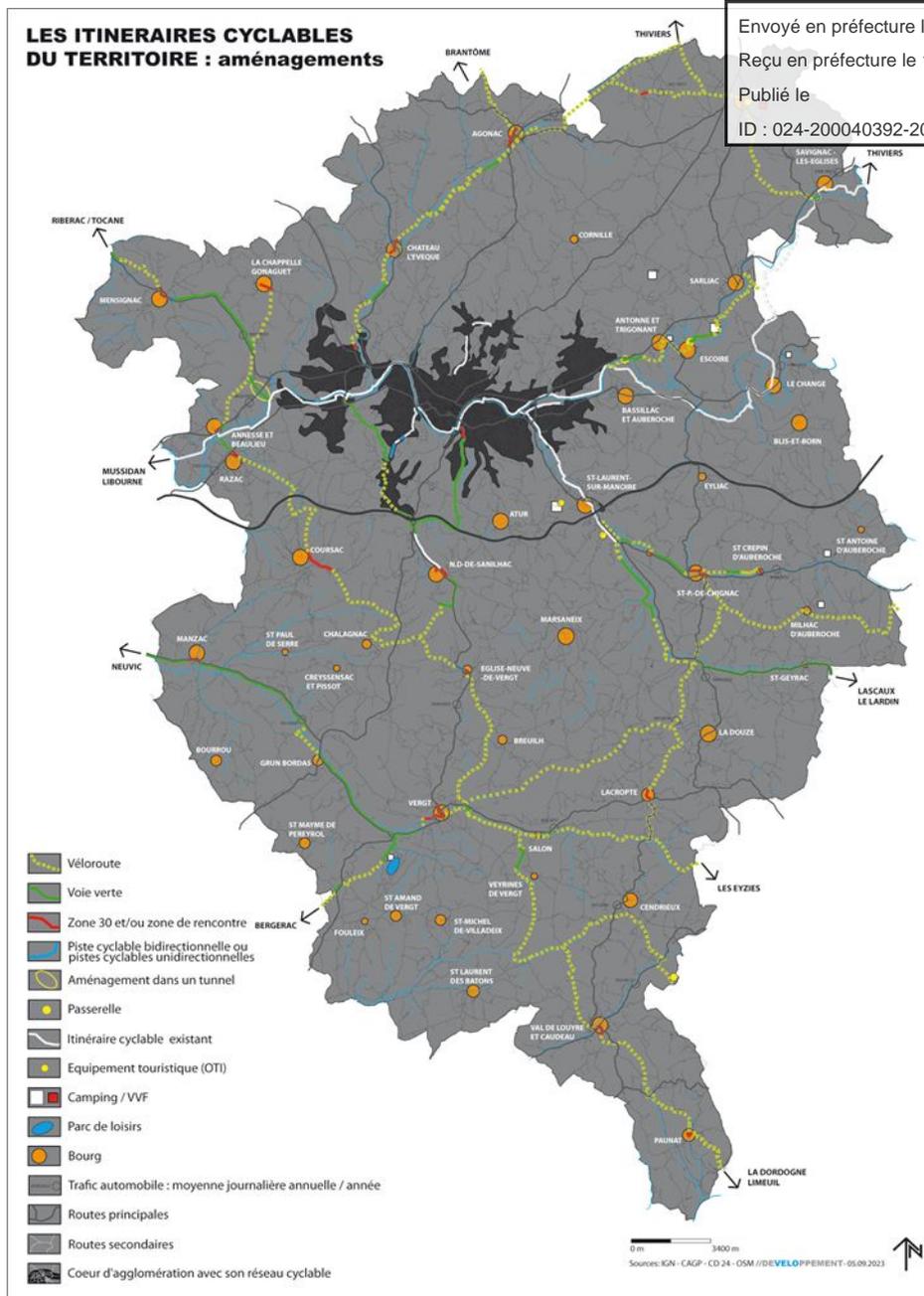
Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20231221-DD2023_161-DE

DD2023_161
S'LO



Considérant qu'une délibération complémentaire viendra acter les modalités de mise en œuvre et de réalisation de ces nouveaux itinéraires. Elle fixera les modalités d'intégration de certains tracés communaux dans le nouveau schéma intercommunal . Enfin, elle définira les moyens à mettre en œuvre, d'un point de vue de la réalisation de ces nouveaux tracés (foncier, maîtrise d'œuvre, travaux), la recherche de subventions, mais également l'entretien de ces nouveaux équipements.

Que ce schéma représentant un ensemble cohérent pourra être présenté auprès de financeurs tels que l'Europe (Feder) et être candidats aux différents appels à projets de l'État sur le sujet, qui souhaite privilégier maintenant les équipements dans les territoires les plus ruraux. Cet aspect devra également être considéré avec attention afin de dédier du temps de travail permettant l'optimisation des coûts.

Que pour l'investissement, un budget évolutif de 1 million à 2 millions d'euros par an à compter de 2024 est ainsi envisagé, inscrit dans la prospective financière du Grand Périgueux.

Que concernant le fonctionnement, l'entretien de ces nouvelles infrastructures représente un coût d'environ 52 000 € supplémentaires par an à compter de 2025, pour une réalisation de environ 3,8 km supplémentaires par an.

Qu'à ce stade, il est proposé d'acter les priorités suivantes pour la période 2024-2028 :

- réaliser l'intégralité des aménagements cyclables qui sont 191 kilomètres sur les 270 kilomètres à créer. A ce titre, un logo PÉRIVÉLO (marque vélo du territoire) sera à privilégier. La réalisation de ces aménagements sera intégralement à la charge financière du Grand Périgueux mais l'entretien du réseau routier restera à la charge du gestionnaire de voirie ;
- De réaliser les études, les acquisitions et les premiers travaux des itinéraires cyclables suivants :
 - o entre Périgueux et Neufont
 - o entre Niversac – Les Versannes et Saint Geyrac.

Qu'il est à noter que le lancement de chaque tronçon d'aménagement fera l'objet d'une délibération qui précisera les modalités techniques et financières en lien avec les territoires ;

- Dans le cœur d'agglomération il conviendra de travailler à l'égard des points durs : le pont de l'avenue Louis Suder (la D710E) sur la voie ferrée à Marsac, le pont de la Cité sur l'Isle (Périgueux et Coulounieix-Chamiers), le pont des Fainéants sur la voie ferrée à Périgueux ,le pont de la Feuilleraie sur l'Isle (Trélissac et Boulazac).

2 - Les équipements de stationnement et d'entretien des vélos

Considérant qu'un des besoins essentiels du cycliste est de stationner son vélo en sécurité et à l'abri.

Qu'ainsi, la promotion du vélo passe non seulement par la mise à disposition d'un service de location de vélo, mais aussi par l'installation et le développement d'équipements annexes tels que des équipements de stationnement vélos et des stations de réparation-gonflage.

Que leur positionnement aux abords des principaux pôles d'échange bus-train mais aussi aux abords de la voie verte dans les secteurs les plus fréquentés, des pôles d'attraction touristique et des équipement sportifs est une plus-value.

Qu'avec un budget de 30 000 € HT /an, il est proposé de compléter cette offre par l'implantation de nouveaux équipements, notamment pour répondre aux besoins des résidents en centre-ville, centre-bourg où le logement est souvent peu adapté aux vélos.



Que ces nouveaux équipements de stationnement pourront prendre la forme de bicycletteries dans les locaux commerciaux vacants (cf.photo), d'espaces dédiés dans les parkings public souterrains ou de boxs collectifs installés dans l'espace public.

Que pour rappel, le programme ALVEOLE PLUS permet de financer ces équipements à hauteur de 40% jusqu'à fin 2024.

3 - Le service Périvélo

Considérant qu'avec 724 vélos au total (670 VAE, 20 bicyclettes, triporteurs, 4 vélos rallongés, 2 vélotaxis), le service de Location grand public, mais aussi aux entreprises, administrations, associations, s'affirme comme un service incontournable de mobilité décarbonée du quotidien.

Qu'après la crise sanitaire de 2020, avec l'actuelle flambée des prix du carburant, le vélo se pose comme le principal mode alternatif à la voiture.

Qu'à ce titre, afin d'optimiser le service et dans le cadre de l'intermodalité, une agence PERIVELO dédiée sera mise en service en janvier 2024 à la gare de Périgueux.

Qu'afin de répondre aux listes d'attente toujours importantes (plus de 200 personnes à fin novembre 2023) et diversifiées dans les typologies de vélos, l'élan doit être poursuivi avec l'objectif d'atteindre 1 000 vélos d'ici à 2026 :

. Achat 180 VAE en 26" : 100 en 2024, 80 en 2025

. Achat 80 VAE en 28" : 50 en 2024, 30 en 2025

. Achat 6 VAE cargo rallongés, 6 VAE cargo biporteurs, 6 VAE CARGO triporteurs à vocation professionnelle, tricycles et « s'cool bus ».

Que d'autre part, il conviendra **d'engager un processus de conversion des composants électriques** (batterie, chargeur, contrôleur, display, câbles, capteur de pédalage) **pour les 270 premiers VAE achetés en 2019-2020** car les technologies évoluent et la disponibilité des pièces va s'arrêter.

Considérant que par ailleurs, la durée de vie d'une batterie de VAE étant en moyenne de 4 à 6 ans, 250 VAE seront concernés à partir de 2026, il apparaît donc nécessaire d'anticiper les éventuels renouvellement à venir pour en lisser les dépenses dans le temps avec un budget annuel de 40 000 euro HT.

Que depuis l'implantation récente des 2 stations de 10 **Vélos en Libre-Service** à la gare de Périgueux et à la halte ferroviaire de Boulazac, on s'aperçoit que les usagers du train les utilisent mais également beaucoup d'adolescents pour se rendre en centre-ville et pour se promener.

Que pour accompagner cette démarche, il est proposé d'implanter entre 2025 et 2026, 4 ou 5 stations supplémentaires de 5 VAE en lien avec les principaux arrêts de bus du BHNS dans une logique d'intermodalité renforcée (une station au-dessus du Centre Hospitalier de Périgueux, une aux abords de la Place Bugeaud, une au niveau du centre Joséphine Baker, une place du 8 mai et une aux abords de la cité administrative).

Budget estimatif : 100 000 euros HT.

4 - Le fonds de concours du Grand Périgueux aux communes

Considérant que le fonds de concours permet à chaque commune du territoire d'engager ses chantiers prioritaires en matière d'aménagements cyclables identifiés dans le schéma cyclable du Grand Périgueux avec une participation de ce dernier pouvant aller jusqu'à 50 % du reste à charge.

Que l'Appel à Projets 1 de 2019-2021 aura permis le versement de 417 000 € de subventions aux communes pour 14 projets réalisés.

Qu'en ce qui concerne l'Appel à Projets 2 de 2022-2023, malgré les bonnes volontés des communes, 1 seul projet sur 23 retenus a été réalisé pour 63 995,50 € HT, et 19 850 € de subvention versée.

Qu'il convient donc de prolonger l'AAP 2 jusqu'au 31/12/2024 (date de fin de validité de l'appel à projets) car certains travaux ont aussi été retardés par des délais d'approvisionnement en matières premières.

Que cependant, l'année 2024 doit aussi permettre de préparer la suite, et notamment avec la validation de la révision du schéma cyclable et des itinéraires d'intérêt communautaire.

Que c'est pour cette raison qu'il est proposé de lancer mi-2024 un Appel à Projet 3 pour la période 2025-2028. Donc sur 3 ans au regard des deux précédents appels à projets qu'il avait fallu allonger.

Qu'il sera probablement le dernier sous cette forme, car la volonté du Grand Périgueux est bien de se recentrer sur les itinéraires d'intérêt communautaire.

5 - L'aide à l'achat vélos

Considérant que pour rappel, l'aide à l'achat vélo est un dispositif complémentaire aux locations.

Que depuis 2019, ce sont 510 chèques utilisés pour l'achat de vélos nouveaux sur le territoire : vélo à assistance électrique (VAE), vélos cargo, vélos standards neufs ou d'occasion avec un budget de 30 000 € par an.

Qu'afin de répondre à la liste d'attente toujours aussi importante, pour les VAE particulièrement, il est proposé de renouveler le dispositif pour un budget de 30 000 €/an jusqu'en 2028 et d'envisager de délivrer des chèques pour l'achat de VAE d'occasion (si le marché le permet) dont le montant serait de 150 euros.

6 - La mobilité des jeunes

Considérant que dans l'objectif de faire du vélo un mode de déplacement à part entière pour les jeunes et les adolescents, et d'amener 10 à 20% des collégiens et des lycéens à se rendre à leur établissement à vélo en 2028, il est proposé de mettre en œuvre un certain nombre d'actions, avec un budget de 30 000€ à 50 000€ HT/an :

Qu'un accompagnement de Périmouv' pour réaliser avec les établissements scolaires des plans de déplacements est ainsi privilégié. Un rapprochement avec le Conseil Départemental – direction des collèges est recherché pour mettre l'accent sur les collégiens.

Qu'il pourra s'agir également de travailler et de promouvoir sur cette période 2024-2028 :

- Le programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV) ;
- Une piste d'éducation routière + parcours de motricité ;
- Une large communication et sensibilisation des adolescents ;
- La rue d'école ;
- La mise à disposition de vélos.

7 - La logistique du dernier km en centre-ville

Considérant qu'il est proposé :

- d'amorcer une dynamique et de poser un cadre d'objectifs par l'élaboration d'une charte locale de bonnes pratiques pour une logistique urbaine durable ;

- d'acquérir des vélos cargos spécialisés et de les mettre à disposition de structures voulant expérimenter
- de créer à terme 1 ou 2 Centre de Distribution Urbain (CDU) ou (micro) hub de cyclo-logistique afin de permettre de « verdir » le dernier km en proposant aux transporteurs de récupérer leurs colis et palettes, et d'assurer à leur place la livraison en centre-ville à l'aide de véhicules électriques ou vélos-cargo.



Que pour cela, un budget de 15 à 20 000 €/an destiné à l'achat des vélos cargo est proposé.

8 - Trouver son chemin et tous les services vélo en quelques clics

Considérant que l'intégralité des aménagements, mais aussi des services afférents doivent être portés à la connaissance du plus grand nombre.

Que l'utilisation de l'application MODALIS, voire d'outils dédiés est à considérer afin que les cyclistes puissent trouver très simplement les équipements de stationnement, de gonflage-réparation, les associations locales d'utilisateurs du vélo, ou encore les vélocistes locaux partenaires du dispositif d'aide à l'achat vélo, etc.

Que le budget estimatif est de 5 000 € HT/an

9- La communication / sensibilisation

Considérant qu'il convient d'engager une réelle campagne de communication et d'animation dans le but de communiquer plus largement sur les services afin de les faire connaître et de sensibiliser tous les publics (habitants, salariés, étudiants), promouvoir le vélo pendant la semaine de la mobilité en septembre, la fête du vélo en juin, etc, lancer des challenges via les PDMA – PDME, etc.

Que le budget estimatif est de 5 000 € HT/an

10- L'évolution des pratiques

Considérant qu'il est nécessaire de mesurer l'évolution des pratiques par la collecte de données objectives et ceci de manière continue en allant au-delà des enquêtes ou statistiques INSEE.

Que pour aboutir à cela et dans une logique de fiabilisation et de suivi des données, il est proposé de mettre en œuvre une politique de **comptages des vélos (et des piétons)** via des compteurs à positionner en différents lieux du territoire sur des itinéraires cyclables structurants.

Que le budget estimatif est de 45 000 € HT

Considérant que la synthèse financière, ci-après, reprend l'ensemble des actions énoncées, pour la période 2024-2028. Elle tient compte des crédits Pluriannuel d'Investissements (PPI).

Qu'il est à noter que pour les axes 2 à 5 (hors itinéraires cyclables), le budget reste identique au budget actuel avec 400 000 euros HT par an en moyenne.

Axes :

1. Itinéraires cyclables
2. Stationnements vélo
3. Services aux cyclistes
4. Information - Sensibilisation
5. Suivi - Évaluation

SCHEMA CYCLABLE DU GRAND PERIGUEUX - ACTIONS OPERATIONNELLES 2024-2028									
AXES	MESURES	OBJETS DE LA DEPENSE	CU HT	ENVELOPPE FINANCIERE HT					TOTAL HT 2024-2028
				2024	2025	2026	2027	2028	
1	Itinéraires cyclable intérêt communautaire	. Réalisation du schéma cyclable d'intérêt communautaire		1 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	9 000 000 €
2	Stationnement et entretien vélos	. Achats équipements vélo pour le stationnement et l'entretien . Achat de 2 silhouettes de stationnement voiture ou vélo avant un feu	7 000 €	7 000 €	7 000 €				14 000 €
2	Stationnement vélos résidentiel	. Achats de box collectif ou locaux vacants en centre ville		20 000 €	20 000 €	35 000 €	60 000 €	60 000 €	195 000 €
3	Evolution du parc PERIVELO - LLD	. Achat 180 VAE en 26" : 100 en 2024, 80 en 2025 . Achat 80 VAE en 28" : 50 en 2024, 30 en 2025 . Achat 6 VAE cargo rallongés : 2 en 2024-25-26 . Achat 6 VAE cargo biporteurs : 2 en 2024-25-26 . Renouvellement batteries et retrofit	1 400 € 1 400 € 3 000 € 3 500 € 20 000 €	140 000 € 70 000 € 6 000 € 7 000 € 20 000 €	56 000 € 42 000 € 6 000 € 7 000 € 20 000 €	56 000 € 6 000 € 6 000 € 7 000 € 40 000 €	50 000 € 50 000 € 50 000 € 30 000 € 50 000 €	150 000 € 150 000 € 30 000 € 30 000 € 50 000 €	252 000 € 112 000 € 18 000 € 21 000 € 180 000 €
3	Evolution du parc PERIVELO - VLS	. Implantation de 3-4 stations de 5 VAE			50 000 €	50 000 €			100 000 €
3	Fonds de concours aux communes	. Appel à projets VELO sur la période 2025-2028			50 000 €	50 000 €	150 000 €	150 000 €	400 000 €
3	Aide à l'achat vélos	. Reconduire annuellement les aides à l'achat de vélos	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	150 000 €
3	Améliorer la mobilité des jeunes	. Réalisation plan de déplacement scolaire, participer au programme SRAV, mise à disposition flotte vélo . Création d'une piste d'éducation routière, parcours motricité		30 000 €	30 000 €	30 000 €	50 000 €	50 000 €	190 000 €
3	Logistique du dernier km en centre ville	. Achat 6 VAE cargo triporteurs professionnels : 3 en 2024-25 . Création d'un centre de distribution urbaine	6 000 €	18 000 €	18 000 €				36 000 €
3	Trouver son chemin et tous les services vélo en quelques clics	. Disposer d'outils numériques de localisation et d'information sur les aménagements et équipements cyclables		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €
4	Communiquer - sensibiliser	. Campagne de communication et d'animation		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €
5	Mesurer l'évolution des pratiques	. Achat de compteurs vélos/piétons fixes et mobiles		40 000 €	5 000 €				45 000 €
TOTAL HT (sans axe 1)				398 000 €	401 000 €	404 000 €	400 000 €	380 000 €	1 983 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de valider les différentes actions vélo pour la période 2024-2028 telles que définies dans la présente délibération ;
- De valider la synthèse financière et les crédits alloués annuellement à ces actions à hauteur de 400 000 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ces actions.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20231221-DD2023_161-DE

DD2023 161
SLO

Délibération publiée le 10/01/2024

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 10/01/2024

Périgueux, le 10/01/2024

Le Président,
Jacques AUZOU

